

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

ABONNEMENT

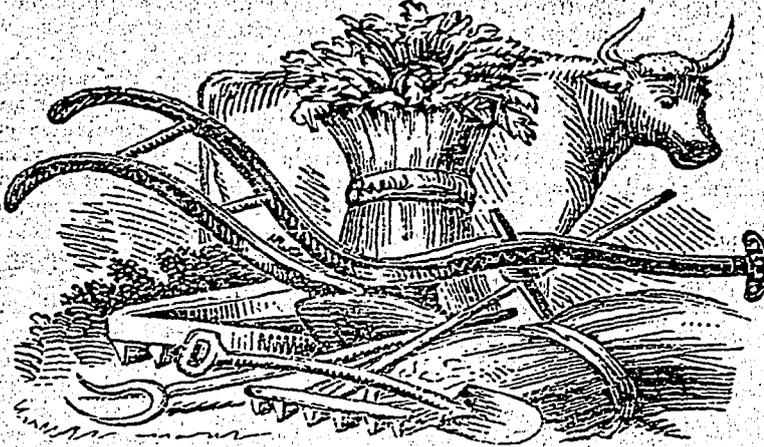
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES

1^{re} insertion, 10 cts. la ligne
2^e " etc. 3 cts.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Editeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

A nos abonnés retardataires.

Dans la première semaine d'avril dernier nous avons fait parvenir à une partie de nos abonnés des comptes pour au-delà de \$900 sur plus de \$1200 alors dus. Sur ce moment, nous n'avons pu recevoir qu'un peu plus de \$300. Nous faisons de nouveau appel à nos abonnés retardataires et les prions de s'empresser de payer non seulement les arrérages mais encore l'année commencée au premier avril dernier. Nous avons grandement besoin de ce secours dans le moment actuel.

CAUSERIE AGRICOLE

Espèce bovine.

RACES BOVINES DE L'ANOLETERRE.

Race Durham.—Le taureau *Comet* était lui-même fils de *Favourite* et de *Phœnix* propre mère de *Favourite*.

Charles Colling n'a rien écrit sur ces opérations, il s'est contenté d'agir; de sorte que nous ne pouvons dire avec certitude quel but il s'était proposé et d'après quel principe il poursuivait ses travaux de perfectionnement. Cependant les résultats obtenus et la tradition nous permettent de croire qu'il s'attacha spécialement à créer une race remarquable par sa finesse moléculaire, la délicatesse de ses os, et l'aptitude à prendre, dans un âge peu avancé, un volume considérable de viande. Nous en voyons la preuve dans l'emploi du taureau *Hubback* qui possédait ces qualités à un degré qui n'a pu être dépassé, et dans celui de tous les autres animaux de sa première souche qui tous se rapprochaient beaucoup de ce dernier.

Mais Colling s'aperçut bientôt que cette excessive finesse, tout en rendant sa race plus profitable pour la boucherie, recouvrait un dangereux écueil, l'infécondité. En effet, *Hubback*, comme nous l'avons déjà vu, s'engraissa rapidement et ne put servir à la reproduction que pendant une couple d'années; il

en fut à peu près de même de *Bolingbroke*. Alors dans le but d'éviter cet écueil, Colling employa *Favourite* pendant seize ans au service de sa vacherie; car ce taureau possédait à un degré éminent, l'ampleur des formes, la solidité de construction et la vigueur, qualités dont il fit un usage des plus judicieux. C'est aussi par cette reproduction continue de *Favourite* qu'il parvint à fixer les aptitudes qu'il avait portées à un si haut degré au moyen de *Hubback*.

Dans le même temps, l'éminent éleveur anglais, craignant les mauvais effets de la consanguinité, employait à la reproduction les taureaux *Cupid*, *Windsor*, *Marske* et *Washington*. Ce qui a le plus contribué aux succès de Colling, c'est la sûreté de son coup-d'œil: il prévoyait toujours quel résultat il obtiendrait de l'accouplement de deux sujets.

On a reproché quelquefois au Durham un certain affaiblissement de constitution; mais cet affaiblissement apparent n'est réellement pas un; il n'y a eu qu'une simple transformation. Les forces productives de la nouvelle race ne firent que se concentrer vers un but unique; elles devinrent toutes intérieures et s'appliquèrent complètement à la formation de la viande. C'est en cela que consiste la grande réputation des Durhams et il faut avouer que cette réputation est bien méritée.

Colling ne s'est pas attaché à augmenter le poids de la race, les chiffres donnés par les animaux abattus pour la boucherie montrent même une légère diminution dans les rendements en viande. L'éleveur anglais craignait de fatiguer l'appareil de la locomotion, les jambes; ce qui serait vraisemblablement arrivé, si, tout en diminuant l'ossature, il avait développé le volume général du corps. Dans ce cas, l'état de souffrance où les animaux auraient vécu, aurait infailliblement amené une notable diminution de poids.

Ce qui distingue surtout la race Durham, c'est sa précocité, la rapidité de sa croissance, son extrême disposition à vivre de peu et à profiter beaucoup, et sa précieuse faculté de communiquer aux produits une grande disposition à prendre une énorme quantité de graisse. Cette race a gagné beaucoup; entre

les mains de Colling, sous le rapport du développement des parties les plus estimées pour la boucherie. La proportion de suif n'a pas non plus augmentée; mais la fabrication de la graisse externe est devenue considérable.

D'après les chiffres qui résultent de l'abattage des bœufs de race Durham, on voit que le rendement moyen en viande nette est de 66 pour 100 du poids vif; tandis que nos animaux de race commune très-gras ne dépassent pas 61 pour 100. C'est-à-dire qu'un bœuf *courte-cornes* pesant 1000 livres donnera pour les quatre quartiers 660 livres; sans compter que dans ce poids le volume des os sera plus faible chez le premier. De plus, on trouve dans le Durham plus de morceaux de première qualité.

Quant au travail, la race pure y est tout-à-fait impropre; la mollesse musculaire que le perfectionnement lui a fait prendre, l'a privée en grande partie de la force et de la résistance nécessaire au bœuf de travail. Cependant, les croisements opérés avec les races travailleuses ont généralement l'avantage d'augmenter chez ces dernières l'aptitude à l'engraissement sans diminuer d'une manière bien appréciable la disposition à supporter la fatigue et à déployer la force.

Sous le rapport de la faculté, voici ce qu'en dit M. H. Charnard auteur d'une excellente étude sur la race Durham :

"La race originelle (Durham) était laitière, mais les Colling, comme leurs successeurs, n'ont tenu aucun compte de cette qualité; quelques souches néanmoins ont conservé sous ce rapport une aptitude prononcée, et M. Bates de Kirkelevington (près Yarm, Yorkshire), qui produisit le fameux taureau Duc de Northumberland, affirmait, il y a quelques années, que toutes les femelles provenant de la vache Duchesse, achetée par lui chez Colling en 1804 (et cette souche est aujourd'hui très-nombreuse), donnaient une grande quantité de lait d'excellente qualité; la vacherie de Lord Spencer, qui fut l'un des plus grands éleveurs de son époque, était particulièrement renommée sous le rapport de la production du lait. Enfin M. Whitaker de Greenholme, près Otley (Yorkshire), qui possédait une vacherie nombreuse et distinguée comme sang, a obtenu par jour, en deux traites, de 10 vaches 122 pots mesure anglaise.

"Soit en moyenne et par jour, 12 pots mesure anglaise,

"Il convient d'ajouter que M. Whitaker était en même temps éleveur et industriel, qu'il tenait essentiellement aux qualités laitières de sa souche, et que sa vacherie alimentait de lait ses fabriques."

Mais ces quelques souches bonnes laitières ne sont que l'exception et les forts rendements de lait que nous venons de voir ne s'expliquent en partie que par l'alimentation abondante que ces animaux reçoivent en Angleterre.

La généralité des vaches dans la race de Durham sont de médiocres laitières; quelques-unes mêmes de race pure ont à peine assez de lait pour nourrir leur veau.

Quant à l'influence des croisements de cette race avec les sujets de race laitière nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit de cette même influence sur les races travailleuses. Le sang des *courte-cornes* augmente la faculté d'engraissement, mais ne diminue pas les qualités laitières des méteils; du moins c'est ce que nous pouvons constater d'après les croisements qui ont été faits en France et en Angleterre.

Nos lecteurs nous pardonneront volontiers de traiter aussi longuement ce sujet, d'autant plus que ce sont eux qui en retireront le plus d'avantages. La race Durham est introduite en Canada depuis plusieurs années déjà et sert à la transformation de notre race commune; mais nous ne pouvons pas dire que tous les producteurs importés aient possédé à un très-haut degré les qualités de leur race; aussi leur influence sur notre

race n'a-t-elle pas toujours été bien favorable. Il est donc désirable que nos éleveurs canadiens mettent plus de soins dans le choix de leurs sujets et qu'ils les prennent dans les meilleures souches.

En résumé, la race Durham est surtout recommandable pour sa précocité et le grand volume de viande de première qualité qu'elle donne à la boucherie. A trois ans les sujets sont déjà murs et prêts pour l'engraissement, ce qui n'arrive chez les nôtres qu'à l'âge de cinq à six ans; on sait parfaitement qu'un animal qui n'a pas terminé sa croissance engraisse avec une grande difficulté, donne une viande qui n'est pas assez ferme et dont le prix de revient est toujours trop élevé. C'est beaucoup de retirer, après trois ans, une somme qu'en d'autres circonstances on n'aurait pu toucher qu'après cinq à six ans.

Avec ces avantages, on peut pardonner à la race Durham d'être médiocre laitière et plus médiocre travailleuse.

Le régime a contribué puissamment à la formation de cette race et la faculté d'arriver au plus grand développement et d'engraisser rapidement à un âge peu avancé est aujourd'hui reconnue comme une des plus précieuses qualités, c'est pour ces raisons que nous allons faire connaître le système d'élevage des Anglais d'après ce que nous trouvons dans les meilleurs auteurs.

L'allaitement se fait quelquefois au seau, mais le plus souvent on laisse les veaux après leurs mères, l'allaitement dure de 6 à 8 mois. Les mâles de cet âge sont sevrés et groupés par deux ou par trois au plus dans des *boxes* ou des *straw-yards* où on les laisse en liberté. La nourriture qu'ils reçoivent dans les boxes est abondante et de bonne qualité. Elle se compose de bons fourrages, de racines, de pain de lin et de farine d'avoine, d'orge, etc.; ces derniers surtout sont considérés comme des plus importants. Ce régime dure jusqu'à l'âge de 18 mois; à cette époque tous les mâles sont isolés, c'est-à-dire que chaque sujet est mis dans une loge séparée, excepté toutefois un certain nombre que l'on envoie au pâturage avec les femelles pour faire les saillies, ces jeunes taureaux reçoivent une ration journalière d'avoine. Ceux qui sont restés dans les loges continuent à recevoir des fourrages, des racines, du pain de lin et des farines. Les jeunes reproducteurs mâles qui ont donné de bons produits sont conservés et servent à la monte pendant 12 à 14 ans époque où les forces vitales commencent à s'affaiblir. Rendus à un certain âge, s'ils manifestent une certaine propension à l'engraissement et s'ils deviennent trop lourds, on diminue la nourriture et même on les fait travailler, ce qui n'offre pas d'inconvénient vu le caractère doux de ces bestiaux.

Le traitement des génisses après le sevrage est un peu différent de celui des mâles. Si ce sont des bêtes de choix on les met par trois ou par quatre dans des *boxes* ou des *straw-yards*, où on leur distribue des fourrages de bonne qualité, des racines, du pain de lin et des farines de grain. Elles sont ainsi traitées jusqu'au printemps quand l'herbe est assez longue pour qu'on puisse les mettre au pâturage. Si le sevrage n'a lieu qu'à cette dernière époque, les génisses sont envoyées directement au pâturage; et, dans l'un et l'autre cas, elles ne reçoivent aucun supplément de nourriture. Il n'y a d'exception que pour les bêtes précieuses que l'on veut pousser. Ces dernières ne vont pas au pâturage, on les tient même en été dans des boxes et on leur donne pour aliment principal des fourrages verts auxquels on ajoute une forte quantité de pain de lin et de farines de grains. Suiuant leur développement on les livre à la reproduction à l'âge de 18 mois ou de 2 ans.

Les vaches adultes sont traitées presque avec autant de soin que les génisses. L'été, elles sont entretenues dans d'excellents pâturages et l'hiver, on les tient sous des hangars ou dans des étables fermées. Pendant l'hivernement, elles sont attachées et

reçoivent une alimentation abondante en fourrages choisis et en racines; mais on a soin de ne pas les engraisser de peur qu'elles ne deviennent stériles.

Les mâles châtrés et les femelles que l'on ne veut pas faire servir à la reproduction sont bien nourris jusqu'à l'âge de trois ans, époque où leur croissance est à peu près terminée. A cet âge commence l'engraissement proprement dit qui dure de deux à trois mois. Ces animaux, déjà gras lorsqu'on les soumet à l'alimentation riche et abondante de l'engraissement prennent un volume énorme de chair et de graisse. Pendant toute leur vie, ils sont tenus isolés par deux dans des boxes ou des strawyards. Vers la fin de l'opération on leur distribue quelquefois de l'avoine et des fêverolles concassées, afin de donner plus de fermeté aux chairs. Quelques bœufs Durhams produisent à la boucherie plus de 2000 livres de viande nette.

Dans cette excellente race, le système digestif est surtout très-développé, toute la partie nutritive des aliments est complètement élaborée. De plus, toutes les forces vitales des sujets se concentrent vers un but unique, la formation de la viande et la graisse; alors, on conçoit facilement que la création de ces derniers produits doit être abondante proportionnellement à la nourriture absorbée. On doit donc obtenir, avec le bœuf Durham, dans la production de la viande, des profits nets que ne peuvent atteindre les engraisseurs qui opèrent sur notre race commune.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Le désastreux incendie, qui a passé sur St. Roch de Québec le 24 mai, a réduit en cendres 424 maisons. Les pertes sont très-considérables et grand nombre d'incendiés sont dans un dénuement complet.

Un autre incendie, plus terrible encore dans les ravages qu'il a exercés que celui dont St. Roch de Québec vient d'être la proie, a sévi, le 19 mai, dans les paroisses du Haut-Saguenay. Des feux allumés dans des abattis, comme cela se fait dans les travaux de défrichement, en ont été la cause. Les ravages, causés par le feu, s'étendent depuis St. Alphonse jusqu'à l'extrémité nord du lac St. Jean, et, à l'heure qu'il est 4,585 personnes se trouvent sans abri et sans pain dans les missions de Robertval, de la Rivière-à-l'ours, de la Pointe-aux-Trembles, de Kinogami et dans les paroisses de St. Jérôme, d'Hébertville, de St. Dominique de la Jonquière, de St. Anne, de St. Fulgence, de Chicoutimi, de LaTerrière et de St. Alphonse. Les détails de cette immense conflagration sont véritablement navrants. Quelques personnes ont perdu la vie dans les flammes; grand nombre d'autres n'ont pu sauver leurs jours qu'en se plongeant dans les eaux du lac St. Jean et du Saguenay. A certains moments, la fumée était si épaisse et l'atmosphère si brûlante que les pauvres incendiés étaient obligés, pour pouvoir respirer un peu, de se mettre la face contre terre.

"A la Belle-Rivière, dit le *Courrier du Canada*, un brave du nom de Thomas Simard, a sauvé la vie à plusieurs familles dans les circonstances suivantes: Le feu arrivait au rivage et il ne paraissait plus rester de moyens humains de tirer du danger les vingt personnes réunies sur la dernière langue de terre épargnée par l'élément destructeur. Simard eut tout-à-coup une heureuse inspiration. Muni d'un sceau à l'eau et d'une brassée de catalognes, il conduisit les pauvres malheureux, qui comptaient sur lui pour échapper à la mort, à l'extrémité d'une pointe de rocher à fleur d'eau. Après les avoir approchés, le plus près possible les uns des autres, il jeta sur le groupe les tapis qu'il avait apportés, se mit à l'eau, et, pendant plusieurs heures,

pour empêcher le feu de se communiquer aux vêtements, il joua du sceau sur les protégés. Par instants, l'atmosphère était tellement embrasée, les tisons pleuvaient si dru, que Simard était obligé de se couvrir la tête de son sceau. Les vingt-quatre infortunés passèrent la nuit dans cette attitude, et, pour donner une idée des souffrances qu'ils ont endurées nous n'aurons qu'à dire que cette nuit-là il a gelé à glace au Saguenay."

Les marchands du Saguenay ont généreusement porté secours aux malheureux incendiés et leur ont distribué *gratis* des approvisionnements. Mais il est bien évident que ces secours ne sauraient suffire et que dans toutes nos campagnes, où la pitié pour l'infortune a toujours été un sentiment si vivace, de charitables efforts doivent être faits pour soulager efficacement ceux de nos compatriotes que le Seigneur vient de visiter par une si cruelle épreuve.

On rapporte que M. Protais Guay, providentiellement épargné par l'incendie a offert à ses compatriotes malheureux 1500 minots de blé. C'est un trait de générosité qui mérite assurément d'être signalé, et qui fait grandement honneur à son auteur.

Le Gouvernement provincial vient de remettre entre les mains de M. l'abbé Constantion la somme de \$3,000 pour acheter des approvisionnements et des grains de semences pour les pauvres colons du Saguenay. Plusieurs particuliers ont fait aussi des dons généreux, entre autres l'honorable Thomas McGreevy a donné 200 quarts de farine.

On a commencé dans les campagnes, sur la pressante invitation de Mgr. l'Archevêque, une collecte destinée au même but. On la fait actuellement dans la paroisse de St. Anne.

Deux épouvantables conflagrations, qui ont eu lieu à quelques jours d'intervalle, ne sont pas les seuls malheurs que nous ayons à déplorer: des bruits sinistres de guerre retentissent par tout le pays et malheureusement ils ne sont que trop fondés. Des différents points des Etats-Unis, les fœniens, tantôt par petites bandes, tantôt en corps assez considérables, se dirigent vers les frontières. Ils se concentrent surtout à St. Albans, à Pigeon Hill, Malone, à l'Ile-aux-Noix et sur les lacs. Le siège principal de leurs opérations est à la Rivière-Trout. Les volontaires ont été appelés sous les armes. Jusqu'ici de simples engagements ont eu lieu, surtout à Frelighsbury, à St. Albans, à Franklin et à Holbrook's Corners. Nos troupes ont bravement fait leur devoir dans ces diverses rencontres et ont toujours eu l'avantage. Les fœniens ont eu plusieurs de leurs tués et blessés.

Le président Grant a lancé une proclamation par laquelle il condamne les procédés illégaux des fœniens, et ordonne aux autorités militaires de l'Union de prendre des mesures efficaces pour empêcher ces brigands d'agir contre le Canada. Il faut espérer que les fœniens seront bientôt balayés des frontières et guéris pour longtemps de la manie d'y venir faire des fanfaronnades.

Le *Courrier du Canada* de lundi dit qu'on peut considérer l'invasion fœnienne comme virtuellement terminée. A l'heure qu'il est, il ne reste plus guère que quelques centaines de pillards sur les frontières.

On a donné ordre de licencier les volontaires de la campagne. Le 8e seul est à Québec, sous les armes et en service actif en attendant le retour prochain du 69e des réguliers.

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir dans ces divers fléaux qui fondent sur nous simultanément, un sérieux avertissement de la Providence. Nous sommes devenus égoïstes, orgueilleux, lâches pour le bien; nous ne recherchons plus guère que le bien-être et les jouissances de la vie; les intérêts matériels seuls nous touchent; tous les cœurs à peu près se collent

A la terre. Or, Dieu veut nous rappeler à lui et nous faire comprendre comme autrefois aux Hébreux lorsqu'il les visitait par l'adversité, que tout ici-bas n'est que fragilité et poussière ; que nous devons observer ses saints commandements et subordonner les intérêts du temps à ceux de l'éternité. Le mépris, par trop ostensible que l'on fait des grandes vérités catholiques, vérités qu'on ne veut pas voir s'incarner dans les faits, qu'on s'efforce de taire ou de couvrir avec l'erreur, ne contribue pas peu à nous attirer les châtements du ciel. Réfléchissons donc sérieusement et profitons de ces avertissements que Dieu nous donne.

On a découvert à Paris, il y a environ un mois, un complot contre la vie de l'Empereur. Plusieurs arrestations ont eu lieu à cette occasion.

Le Concile œcuménique du Vatican a tenu une séance solennelle le 24 avril. Plus de sept cents évêques, présidés par le Souverain-Pontife, étaient présents. La Constitution dogmatique sur la foi catholique a été adoptée à l'unanimité. Le saint Concile a frappé d'anathème le matérialisme, le panthéisme, le naturalisme et le rationalisme.

Dans sa LXXXVII^e lettre sur Rome pendant le Concile, M. L. Veillot dit à propos des questions qu'on appelle irritantes :

« Une dernière observation pour terminer. Vous savez si l'on nous a reproché de traiter des questions irritantes. Depuis que le journal (*l'Univers*) existe, ce grief est élevé contre lui. Il traite des questions irritantes ! La liberté d'enseignement, la liturgie, les ordres religieux, les faits historiques qui intéressent l'honneur de l'Eglise, les classiques, questions irritantes ! Dans la nouvelle lettre de Mgr. l'Evêque d'Orléans, je trouve ce même grief élevé contre le Pape et le Concile. « Oh ! la Paix ! la Paix ! Ce ne sont pas ceux qui ont demandé et qui demandent encore qu'on écarte du Concile les questions irritantes, ce ne sont pas eux qui l'ont troublé cette paix, au sein du Concile et dans un si grand nombre d'âmes aujourd'hui pleines d'angoisses. »

« Je n'ai pas besoin de faire remarquer qu'il y a toujours dans le monde des questions irritantes et que ce sont précisément celles qu'il faut traiter. En dehors des questions irritantes, il n'y a que des faits divers, et il ne serait pas bien nécessaire pour s'en occuper de fonder des journaux et encore moins de rassembler des Conciles. »

Dans une audience donnée à des Vénitiens, Pie IX s'est ainsi exprimé au sujet de la presse catholique :

« Je puis vous dire que le Concile fait les frais du journalisme et, bien ou mal, remplit ses colonnes : mensonges, exagérations, que sais-je encore ? tout lui est bon. Heureusement qu'en Italie nous avons aussi de bons journaux, qui paralysent le mal opéré par les mauvais, je vous dirai même que, dans aucun pays, il y a, proportion gardée, autant de bons journaux qu'en Italie. »

« Vous aussi, à Venise, vous avez un bon journal. Je le lis quelquefois : il est vraiment bon... Oui, c'est un bon journal, continua l'angélique Pontife ; je le lis, je le lis. Oh vraiment, et on voudrait que la presse catholique se tût !... »

« Je pourrais, mais je ne le veux pas nommer certains personnages qui, non-seulement maintenant, mais depuis plus de dix ans, se sont présentés à moi, me priant d'interposer mon autorité pour faire taire la presse catholique, qui, selon eux, est cause de tous les maux de l'Eglise de Jésus-Christ. Savez-vous ce que je leur ai répondu ?—Bien volontiers, messieurs ; mais à condition, et vous m'en donnez votre parole, que dorénavant il n'y aura plus aucune feuille anti-catholique. »

« Qu'est-ce en effet ? Ces messieurs voudraient bâillonner la bouche des autres pour être seuls les maîtres de la conversa-

tion. Je ne dis pas qu'une feuille catholique ne puisse jamais sortir un peu de la ligne : obligés d'écrire chaque jour, ce n'est pas une merveille si pris à l'improviste, les écrivains ne gardent pas à chaque minute la tempérance de la plume. Oh ! à notre époque, ces journaux sont vraiment nécessaires et font un grand bien. »

Loi pour la protection des forêts contre les incendies

On lit dans le *Constitutionnel* des Trois-Rivières :

Des incendies ont déjà éclaté dans les bois et ont causé des torts considérables. Nous sommes menacés d'un été de sécheresse et la plus simple prudence nous fait un devoir d'être sur nos gardes, de prendre toutes les précautions nécessaires. On ne s'imagine pas ce qu'une allumette jetée négligemment sur le bord de la route peut causer de dégâts. La loi de la dernière session est pourtant explicite. Nous croyons utile de la publier pour l'information de nos lecteurs et pour que les magistrats veillent à son exécution. Voici le texte même du Statut :

1. Nul, en aucun temps, ne mettra le feu ou ne fera brûler aucun arbre, arbuste ou autre plante qui sera debout dans une forêt ou à une distance de moins d'un mille d'une forêt.

2. Nul ne mettra le feu ou ne fera brûler aucun tas de bois, de branchages ou de broussailles, ni aucun arbre, arbuste ou autre plante qui sera abattu dans la forêt ou à une distance de moins d'un mille de la forêt, excepté pour les fins de défrichement des terres, entre le premier jour de septembre et le premier jour de juillet.

3. Nonobstant les dispositions précédentes il sera permis de faire du feu dans ou près de la forêt pour se chauffer, pour faire cuire des aliments, ou pour tous besoins de l'homme, ou pour les besoins de toute industrie, telle que fabrication de goudron, de térébentine ou confection de cendre pour la manufacture de la potasse et de la perlasse, de charbon de bois, pourvu que les obligations et précautions imposées par la section suivante soient observées.

4. Toute personne qui fera, entre le quinze mai et le quinze octobre, du feu dans la forêt ou à une distance de moins d'un demi mille d'elle pour les besoins mentionnés dans la section précédente devra :

I. Choisir le lieu dans les environs où il y aura le moins de terre végétale, de bois mort, de branches, broussailles ou feuilles sèches ou d'arbres résineux :

II. Nettoyer l'endroit où il doit allumer son feu en enlevant toute terre végétale, tous bois morts, toutes branches, broussailles et feuilles sèches sur le sol dans un rayon de vingt-cinq pieds pour les feux faits pour les besoins de toute industrie ainsi que mentionné dans la section trois, et de quatre pieds de rayon pour ceux faits pour les autres besoins mentionnés dans la dite section ;

III. Eteindre complètement le feu avant de quitter l'endroit.

5. Tout contrevenant à cet acte encourra une amende de pas moins de deux piastres ni de plus de quarante piastres, et en cas de récidive, de pas moins de dix piastres ni de plus de quatre-vingts piastres.

Cette amende pourra être recouvrée devant tout juge de paix ayant juridiction, sur le témoignage de toute personne digne de foi.

Tout juge de paix voyant lui-même une infraction à cet acte pourra infliger la pénalité sans autre preuve, et, pour les fins de cet acte, tous agents pour la vente des terres de la couronne, tous employés du département des terres de la couronne et tous arpenteurs jurés seront, *ex-officio*, juges de paix.

7. A défaut de paiement de l'amende le contrevenant pourra être emprisonné en vertu du mandat du juge de paix pour

un temps n'excédant pas trente jours et en cas de récidive pour un temps n'excédant pas soixante jours.

Travaux du mois de juin

Pendant ce mois se font les semailles tardives. Tous les soins que nous devons prendre pour le mois de mai se répètent dans celui-ci.

Culture des terres et des plantes.—Dans certaines terres d'une culture difficile et très-infestée de mauvaises herbes, on choisit la fin de juin pour effectuer la seule opération capable de rendre ces sols bien meubles et bien nets. Cette opération s'appelle la *jachère*. Elle consiste à faire deux ou trois labours à des intervalles plus ou moins éloignés, séparés par quelques hersages et roulages.

Tous les labours de la jachère se font lorsque la terre est parfaitement ressuyée. Puis on profite des premiers moments de sécheresse pour herser et rouler. Ces dernières opérations ont pour effet de favoriser la germination des graines de mauvaises herbes contenues dans le sol.

Lorsque le terrain s'est couvert de jeunes plantes, on les herse de nouveau pour les détruire, ou, ce qui est préférable, on passe le *scarificateur*, puis on herse et on roule de nouveau pour favoriser une nouvelle croissance de mauvaises herbes. Si on en a les moyens, on pourra répéter deux ou trois fois ces opérations superficielles entre chaque labour; par ce moyen on est assuré de ne retourner qu'une terre parfaitement nettoyée, et bientôt la presque totalité des mauvaises herbes aura disparu.

Une telle jachère est le moyen le plus efficace et souvent le plus économique de faire disparaître les plantes nuisibles même les plus vivaces.

On herse les blés, les orges, les avoines, les patates, les féverolles qui commencent à pousser.

On donne le premier sarclage aux plantes sarclées semées dans le mois précédent, telles que carottes, betteraves et choux en pépinière.

Ces premiers sarclages sont ordinairement longs et dispendieux, car on ne peut les exécuter qu'au moyen des instruments à main; mais c'est précisément dans ce cas-ci qu'ils sont indispensables, parce que si les plantes sont arrêtées dans leur croissance pendant leur jeune âge, elles s'en ressentiront tout le reste de leur végétation quelque favorable que soient plus tard les circonstances.

Les sarclages n'auront quelque efficacité que s'ils sont exécutés lorsque la terre est parfaitement ressuyée.

Dans la première semaine on plante les choux et le tabac.

Quand on le pourra, la transplantation devra se faire par un temps couvert ou lorsqu'il y aura probabilité d'une pluie prochaine; la reprise et la bonne venue sont ainsi presque assurées. Mais très-souvent le cultivateur n'a pas le choix et quelquefois il se voit obligé de faire l'opération en temps de sécheresse. Dans ce cas, il transplantera sur labour récent afin que les plantes aient plus de fraîcheur possible.

On sème le lin, le chanvre et le sarrasin. Nous rappellerons que le trèfle et les autres graines de prairie peuvent être semées dans le sarrasin et que même leur réussite est plus assurée que dans l'orge ou l'avoine. Cet avantage est dû au peu de durée de la végétation du sarrasin et à l'état d'ameublissement où il laisse le sol.—J. D. S.

(A continuer.)

Petite chronique

Mai vient de disparaître. Sa température a été constamment froide. De plus les gelées se sont fait sentir jusqu'à ces derniers

jours. Pendant les quatre dernières semaines, nous avons de plus à mentionner une sécheresse qui commençait à inquiéter les cultivateurs. Enfin, comme dit le *Courrier du Canada*, elle aura un large cadre de deuil la page de nos annales qui portera le chiffre de: mai 1870. Le 19, un épouvantable incendie ravage le haut Saguenay, et le 23, un autre réduit en cendre la moitié du faubourg St. Roch. Puis, à la même date on nous annonce une nouvelle invasion féruenne sur nos frontières. C'est plus qu'il ne faut pour donner à ce mois une triste célébrité.

Juin, le mois des fleurs, est arrivé. Sous sa douce et bénigne influence la végétation va étaler à nos yeux toutes ses richesses, tous ses charmes. Déjà nos champs se couvrent de verdure et nos bosquets étalent à nos regards leur tendre feuillage. Depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil on entend continuellement le chant joyeux des oiseaux. Partout l'activité, la joie et la vie.

Bon nombre de cultivateurs sont sur le point de terminer leurs semailles. Ils n'ont plus qu'à continuer de prier la divine Providence de bénir et de faire fructifier cette semence qu'ils viennent de confier à la terre, et qui renferme toutes leurs espérances pour l'avenir.

Nous avons eu ces jours derniers une forte chaleur, et rien n'indique que la sécheresse que nous subissons depuis un mois va bientôt cesser.

— Une lettre du 24, communiquée à l'*Evénement*, dit qu'un grand incendie ravageait les forêts de la Grande Nouvelle, Baie des Chaleurs. L'église de cette paroisse a couru les plus grands dangers. Plusieurs maisons et granges sont détruites. Les autres détails manquent.

Le changement annoncé, par différents journaux, de l'arrivée et du départ des Chars de la Compagnie du Grand Tronc est remis à quinze jours.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Jones, pour la *conservation des œufs*. En employant cette nouvelle poudre qu'il offre en vente le cultivateur pourrait réaliser de grands profits.

Le double départ de nos ouvriers, compositeurs et pressier, dans l'espace d'un mois, pour les frontières, nous a empêché de publier la table des matières pour le dernier volume de la *Gazette des Campagnes*. Nous l'imprimerons à la fin de juin.

RECETTES

Remède contre la bronchite

L'application d'une goutte d'huile de Croton sur la gorge, vis-à-vis la partie malade, une fois par jour, produit une éruption considérable et puissante au moyen de laquelle on a entièrement rétabli la force et la vigueur de la voix; mais il faut que l'huile soit bien frottée sur la peau.

Pour la bronchite chronique, on prend des pilules composées de goudron, de sucre et de racine de symlocarpe (*shunk-cæbago*) pulvérisés. On en prend une toutes les deux ou trois heures suivant les forces de l'estomac. La guérison se fait en 5 ou 6 jours.

Moyen de faire disparaître les taches de graisse sur les étoffes de soie

Appliquez un peu de magnésie sur l'envers de l'étoffe et la tache disparaîtra bientôt.

Pour faire du bon café

Le meilleur moyen, c'est de l'acheter en sac et non grillé; le faire griller soi-même. Le moulin à mesure; en prendre la quantité requise; le mettre dans de l'eau froide et l'y battre comme il faut avec un blanc d'œuf (un œuf suffit pour trois fois); verser dessus de l'eau bouillante, et faire bouillir pendant 10 minutes; y verser de nouveau une tasse de thé d'eau chaude, et laisser reposer pendant à peu près cinq minutes.—*Canada Farmer*.

Pour nettoyer les vaisseaux à lait

Voilà le principal secret pour faire du bon beurre. Il y a dans le lait un acide particulier qui se forme très aisément, et qui enlève entièrement au beurre cette richesse, cette suavité de goût, qui se distingue si facilement, et qu'il est si rare de rencontrer.

Pour débarrasser les vaisseaux de ce lait sûr qui y adhère toujours, en plus ou moins grande quantité; et qui engendre cet acide si pernicieux au beurre, il ne faut pas se contenter de laver les vaisseaux dans de l'eau bouillante, mais il faut encore les y faire bouillir, mettre un peu de soda ou de la perlasse dans cette eau, et faire sécher les vaisseaux ainsi lavés, au soleil. — *Semaine Agricole.*

FEUILLETON

LA FILLE DU BANQUIER

SECONDE PARTIE

XI

Comment Mortagne exécute un projet qu'il avait formé depuis longtemps.

Au jour avait succédé la nuit; et la lune brillait au-dessus des ruines de l'abbaye de Beauchamp, qu'elle éclairait de ses reflets argentés. Les hiboux, les chauves-souris et autres oiseaux amis des ténèbres s'éveillaient de leur long sommeil, et commençaient à emplir l'air de leurs cris.

Trois hommes se tenaient debout, près de la chapelle, tandis que quatre chevaux étaient attachés par la bride, à quelques pas d'eux, aux arbustes qui poussaient dans les interstices.

Ces hommes étaient le fils de l'avocat Mouton, Grabuge, le bandit de mer dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, et Kalu, le Javanais.

Ce dernier se tenait un pen à l'écart, les bras croisés, et la tête penchée, comme à son habitude aucun d'eux ne parlait, et tous étaient sombres, comme des démons en train d'exécuter une infernale besogne, et attendant les ordres et la direction de leur chef.

Un pas résonna sur le pavé, une ombre glissa le long des murailles, et Rodolphe Mortagne apparut devant eux.

Il était extrêmement agité, avait l'air inquiet, mais sa voix était sèche, brève et pleine d'autorité.

— Etes-vous prêt? demanda-t-il.

— Etes-vous? dit le jeune Mouton, d'un ton d'assez mauvaise humeur; voilà deux heures que nous sommes ici. Où avez-vous été?

— Là bas, près de la chaumière. Montez sur cette pile de pierres, et vous Papercevez, entre les arbres. Le jeune homme obéit, et grimpa sur une élévation formée par les débris de ce qui avait été autrefois une belle tour, mais qui n'était plus qu'une masse informe recouverte par des plantes et des buissons.

— Voyez-vous?

Mortagne lui indiqua une petite chaumière blanche qui n'était qu'à quelques centaines de pas de l'abbaye.

Il fit un signe de tête affirmatif, sans parler.

— Je suis resté tout le temps sous sa fenêtre, reprit Rodolphe. Elle couche au rez-de-chaussée, et sa chambre est séparée par une pièce de celle de sa mère.

— Vous lui avez parlé?

— Non; mais j'ai agité mes mains ainsi, — et il fit les mêmes gestes que Emma lui avait vu faire en dehors de la chaumière de la mère Mathieu —; elle est venue, chaque fois, à la fenêtre.

— Vous a-t-elle vu?

Elle avait les yeux ouverts, mais certainement elle ne voyait pas. Elle a obéi à ma volonté, plus puissante que la sienne, voilà tout.

Mouton regarda son compagnon d'un air incrédule.

Une drôle d'idée, dit-il, de demander à quelqu'un qui n'est pas une bête, de croire qu'on puisse voir à travers des murs de pierre ou à travers la terre, et que vous puissiez magnétiser une fille quelconque.

— Je n'ai pas dit une fille quelconque; au contraire rien n'est plus difficile que de trouver une personne dont la nature soit com-

plètement apte à subir l'influence. Jeanne est justement une de ces natures là.

Mouton allait répliquer, mais son compagnon l'arrêta, en lui demandant brièvement, et avec une certaine hauteur — "Tout est-il prêt?"

— Tout.

— Alors, vous jugerez par vous-même de la réalité ou de la fausseté du pouvoir que je me vante de posséder.

Il leva les bras lentement, et touchant d'abord sa tête et sa poitrine, il les étendit, la paume des mains ouverte extérieurement, dans la direction de la petite chaumière blanche qui, cachée au milieu des arbres, semblait sommeiller sous les rayons de la lune.

Les mouvements des bras, lents d'abord, devinrent, de plus en plus rapides, plus énergiques, et plus impérieux. Mais ce n'étaient pas les gestes que le jeune Mouton regardait, c'était sur le visage de Mortagne que ses yeux étaient fixés.

Le visage de Mortagne toujours pâle était livide; ses traits étaient fixés et rigides comme ceux d'un cadavre; il ne semblait y avoir en lui de vivant que ses yeux, dont les pupilles étaient contractées comme celles d'un serpent; quand, la tête droite et immobile, il fascina sa victime.

Soudain, il étendit le bras droit et parla.

— Viens! dit-il; par le pouvoir de la volonté qui, t'ayant dominée une fois, doit te dominer toujours, je t'ordonne de venir ici!

Mouton tressaillit, car une personne vêtue de blanc et marchant rapidement; apparut dans le sentier, qui conduisait de la chaumière aux ruines de l'abbaye.

Elle approchait, réglant son pas, aurait-t-on dit, sur le mouvement lent ou rapide de Mortagne et quand enfin elle pénétra dans les ruines, le fils de l'avocat reconnut que c'était une jeune fille, couverte d'un manteau de nuit, sur lequel elle avait jeté à la hâte un vêtement flottant.

Ne vous avais-je pas dit qu'elle viendrait? cria Rodolphe, en se tournant vers son compagnon. Elle n'avait pas le choix; je l'ai appelée, et la voici!

Ils descendirent, et donnèrent l'ordre à Grabuge, qui n'était autre que le capitaine du *faucon blanc*, dont Mortagne s'était assuré les services, de conduire les chevaux derrière l'abbaye, le mettant ainsi dans l'impossibilité de voir ou d'entendre ce qui allait se passer; puis ils se placèrent contre la chapelle, et attendirent.

La jeune fille glissant toujours avec le même mouvement étrange, passa sous l'arche de la chapelle, et s'arrêta à quelques pas d'eux.

— Elle est somnambule, dit Mouton.

Rodolphe lui saisit le bras avec une main de fer.

— Silence! murmura-t-il; voulez-vous donc rompre le charme?

Il se tourna ensuite vers Jeanne, la fille de la mère Mathieu, que l'on a sans doute reconnue, et étendit la main, en faisant un geste.

— Asseyez-vous, dit-il.

Sans regarder dans la direction de la voix, sans répondre une parole, la jeune fille obéit machinalement et s'assit sur un large fragment de pierre à trois ou quatre pieds du magnétiseur.

Mortagne se tourna vers le fils Mouton.

— Donnez-moi la lanterne, dit-il.

Il promena la lumière en avant; en arrière, sur les yeux de Jeanne. Pas un mouvement, pas même un tremblement des cils ne troubla la calme expression du visage.

— Elle dort! dit Rodolphe.

— Aussi fort qu'une église, ajouta son compagnon.

Mais ce n'était pas un sommeil ordinaire. Ses grands yeux pâles étaient ouverts et fixes; la vision semblait être tournée vers l'intérieur, comme si un voile avait été passé entre elle et les objets du dehors.

— Dormez lui dit Mortagne, avec un ton de commandement.

— Je dors, répliqua la jeune fille, en entr'ouvrant à peine les lèvres.

— Ne voyez-vous rien au-dessous de l'endroit sur lequel nous sommes? demanda Rodolphe, en frappant la terre du pied?

Il y eut une pause puis Jeanne répondit.

— Je vois.
 — Quoi ?
 — Un tombeau... beaucoup de tombeaux !
 Landri s'avançait vivement, mais Mortagne le repoussa rudement, et, se penchant vers la somnambule, il fixa longtemps les yeux sur elle.
 — Que voyez-vous encore ? demanda-t-il.
 Il y eut une autre pause, après laquelle elle répondit lentement.
 — Rien. Je ne vois rien que les ossements des morts.
 Cherchez.
 Il y eut une autre pause, qui, cette fois, fut plus longue que les autres.
 Rodolphe et son compagnon s'approchaient de la jeune fille. Landri avait à peine maintenant à contenir son impatience. Son scepticisme s'était évanoui. La solitude, le silence de la nuit avaient préparé ce résultat que les paroles prononcées par la jeune fille avaient complété.
 Mortagne, étendant la main, toucha légèrement le front de Jeanne.
 — Cherchez ! dit-il.
 Elle poussa un cri aigu.
 — Je vois ! je vois ! s'écria-t-elle ; mais cette vue m'éblouit.
 — Est-ce le trésor ? demanda Landri avec émotion.
 Mortagne toucha de nouveau légèrement le front de la jeune paysanne.
 — Qu'est-ce que vous voyez ? demanda-t-il ; parlez, je le veux !
 La figure de la somnambule prit une expression d'étonnement et d'admiration.
 — Je vois de l'or, dit-elle, beaucoup d'or, des plats, des coupes des chandeliers incrustés de pierres précieuses, des croix ornées de diamants ! mais cela m'éblouit... Je ne puis regarder davantage !
 Landri qui tremblait de tous ses membres, tant son émotion était grande, regarda tour à tour Jeanne et Mortagne : ce dernier était radieux de triomphe.
 — A quelle profondeur voyez-vous ces objets ? demanda-t-il.
 — Bien bas, bien bas, à vingt, non, à trente pieds au moins !
 — Diable ! murmura Landri, douze hommes ne suffiraient pas pour creuser à une pareille profondeur avant.....
 Mortagne lui fit signe de se taire.
 — Éveillez-moi ! cria la jeune fille, d'une voix d'agonie ; oh ! éveillez-moi ! j'étouffe !
 Son visage s'agita un moment violemment, ses mains remuèrent faiblement.
 — Le passage ! où est le passage qui mène aux tombeaux ? dit Mortagne, d'un ton de froide autorité.
 La somnambule, comme si elle eût été subitement galvanisée, se leva sur ses pieds.
 — La pierre, la pierre sur laquelle j'étais assise ! ôtez-là, il y a un escalier dessous !
 Rodolphe appela Kalu qui, semblable à une statue de bronze, se tenait debout et immobile dans l'ombre, complètement indifférent à la scène dont il était témoin.
 Grâce aux efforts réunis des trois hommes, et des leviers qu'ils avaient apportés avec eux, la pierre fut délacée, et ils se mirent à creuser.
 En très-peu de temps, ils eurent enlevé une quantité de terre considérable.
 Landri poussa un cri.
 — Une trappe, dit-il.
 Ils eurent beaucoup de difficultés à soulever le bois dont les gonds étaient rouillés par le temps ; mais enfin, ils y parvinrent, et alors ils aperçurent les marches d'un escalier.
 Mortagne sortit le premier, en se guidant avec la lumière de la lanterne et en tenant la somnambule par la main.
 Landri et le Javanais les suivaient.
 L'escalier, qui était long et étroit, et presque perpendiculaire, les conduisit dans un vaste caveau.
 Il était vide !
 Tous les regards se tournèrent vers la somnambule.
 — Conduisez-moi le long des murailles, dit-elle.
 Ils obéirent.

Elle fit, en touchant la surface des pierres avec le bout des doigts, la moitié du tour de la caverne, et s'arrêta :
 — Ici, dit-elle, percez ici !
 Mortagne prit un pic des mains de Kalu, et frappa de toutes ses forces à l'endroit qui lui était désigné.
 Kalu lui-même ne put retenir un cri d'étonnement en voyant l'instrument s'enfoncer jusqu'au manche dans la muraille.
 Il y avait là une ouverture qu'on avait remplie avec du plâtre.
 Cette ouverture conduisait à une autre escalier, plus large que le premier, qui descendait dans les entrailles de la terre, et aboutissait enfin dans une chambre longue, voûtée, de chaque côté de laquelle étaient rangés des tombeaux.
 C'était le tombeau funéraire des moines de l'abbaye de Beauchamp.
 Au plafond étaient suspendues des lampes, dont la lumière était éteinte depuis de longues années. A un bout était un autel, richement sculpté, supporté par six colonnes de marbre blanc ; mais tous les ornements précieux qui l'avaient autrefois décoré avaient disparu.
 — Voyez-vous encore le trésor ? demanda Mortagne.
 Il se passa quelques minutes avant que la jeune fille répondit.
 — Prenez-moi la main, dit-elle enfin, et faites-moi toucher chacun des tombeaux, l'un après l'autre.
 Elle toucha successivement les inscriptions latines qui étaient gravées sur les tombes, et les lut correctement.
 Elle s'arrêta devant un mausolée, et lut d'une voix claire et sans hésitation.
Ici nul ne repose. Celui qui entrera dans cette tombe trouvera le bonheur.

(A continuer)

Chemin de Fer du Grand Tronc

STATIONS	Tous les jours		Train Mixte	
	Male	Alle	Male	Alle
Pointe-Lévi	1	9-00	1-59	11-00
Chaudière	2	9-10	1-15	11-10
St. Jean	3	9-25	1-05	11-25
St. Charles	4	9-35	1-00	11-35
St. Michel	5	9-45	1-05	11-45
St. Vallier	6	9-55	1-10	11-55
St. Pierre	7	10-05	1-15	12-05
St. Edouard	8	10-15	1-20	12-15
St. Jean	9	10-25	1-25	12-25
St. Louis	10	10-35	1-30	12-35
St. Roch	11	10-45	1-35	12-45
St. Anne	12	10-55	1-40	12-55
St. Denis	13	11-05	1-45	1-00
St. Joseph	14	11-15	1-50	1-10
St. Fédère	15	11-25	1-55	1-20
St. André	16	11-35	2-00	1-30
St. Alexandre	17	11-45	2-05	1-40
St. Louis	18	11-55	2-10	1-50
St. Jean	19	12-05	2-15	2-00
St. Roch	20	12-15	2-20	2-10
St. Anne	21	12-25	2-25	2-20
St. Denis	22	12-35	2-30	2-30
St. Joseph	23	12-45	2-35	2-40
St. Fédère	24	12-55	2-40	2-50
St. André	25	1-00	2-45	3-00
St. Alexandre	26	1-05	2-50	3-10
St. Louis	27	1-10	2-55	3-20
St. Jean	28	1-15	3-00	3-30
St. Roch	29	1-20	3-05	3-40
St. Anne	30	1-25	3-10	3-50
St. Denis	31	1-30	3-15	4-00
St. Joseph	32	1-35	3-20	4-10
St. Fédère	33	1-40	3-25	4-20
St. André	34	1-45	3-30	4-30
St. Alexandre	35	1-50	3-35	4-40
St. Louis	36	1-55	3-40	4-50
St. Jean	37	2-00	3-45	5-00
St. Roch	38	2-05	3-50	5-10
St. Anne	39	2-10	3-55	5-20
St. Denis	40	2-15	4-00	5-30
St. Joseph	41	2-20	4-05	5-40
St. Fédère	42	2-25	4-10	5-50
St. André	43	2-30	4-15	6-00
St. Alexandre	44	2-35	4-20	6-10
St. Louis	45	2-40	4-25	6-20
St. Jean	46	2-45	4-30	6-30
St. Roch	47	2-50	4-35	6-40
St. Anne	48	2-55	4-40	6-50
St. Denis	49	3-00	4-45	7-00
St. Joseph	50	3-05	4-50	7-10
St. Fédère	51	3-10	4-55	7-20
St. André	52	3-15	5-00	7-30
St. Alexandre	53	3-20	5-05	7-40
St. Louis	54	3-25	5-10	7-50
St. Jean	55	3-30	5-15	8-00
St. Roch	56	3-35	5-20	8-10
St. Anne	57	3-40	5-25	8-20
St. Denis	58	3-45	5-30	8-30
St. Joseph	59	3-50	5-35	8-40
St. Fédère	60	3-55	5-40	8-50
St. André	61	4-00	5-45	9-00
St. Alexandre	62	4-05	5-50	9-10
St. Louis	63	4-10	5-55	9-20
St. Jean	64	4-15	6-00	9-30
St. Roch	65	4-20	6-05	9-40
St. Anne	66	4-25	6-10	9-50
St. Denis	67	4-30	6-15	10-00
St. Joseph	68	4-35	6-20	10-10
St. Fédère	69	4-40	6-25	10-20
St. André	70	4-45	6-30	10-30
St. Alexandre	71	4-50	6-35	10-40
St. Louis	72	4-55	6-40	10-50
St. Jean	73	5-00	6-45	11-00
St. Roch	74	5-05	6-50	11-10
St. Anne	75	5-10	6-55	11-20
St. Denis	76	5-15	7-00	11-30
St. Joseph	77	5-20	7-05	11-40
St. Fédère	78	5-25	7-10	11-50
St. André	79	5-30	7-15	12-00
St. Alexandre	80	5-35	7-20	12-10
St. Louis	81	5-40	7-25	12-20
St. Jean	82	5-45	7-30	12-30
St. Roch	83	5-50	7-35	12-40
St. Anne	84	5-55	7-40	12-50
St. Denis	85	6-00	7-45	1-00
St. Joseph	86	6-05	7-50	1-10
St. Fédère	87	6-10	7-55	1-20
St. André	88	6-15	8-00	1-30
St. Alexandre	89	6-20	8-05	1-40
St. Louis	90	6-25	8-10	1-50
St. Jean	91	6-30	8-15	2-00
St. Roch	92	6-35	8-20	2-10
St. Anne	93	6-40	8-25	2-20
St. Denis	94	6-45	8-30	2-30
St. Joseph	95	6-50	8-35	2-40
St. Fédère	96	6-55	8-40	2-50
St. André	97	7-00	8-45	3-00
St. Alexandre	98	7-05	8-50	3-10
St. Louis	99	7-10	8-55	3-20
St. Jean	100	7-15	9-00	3-30

APPRENTIS TYPOGRAPHES DEMANDÉS

DEUX jeunes gens désirant apprendre la typographie trouveraient immédiatement de l'emploi à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes, en s'adressant à l'Éditeur Propriétaire.

A VENDRE A LA FERME-MODELE DE STE. ANNE

- 1 UN taureau 3/4 Ayrshire, de deux ans,
- 1 " " " " d'un an,
- 1 " " " " pur Ayrshire, d'un an,
- 2 porcs reproducteurs, Berkshires, 1 de deux ans et 1 de 6 mois,
- 3 génisses 3/4 Ayrshire d'un an,
- 6 truies Berkshires, deux de six mois et quatre de 3 mois,
- 8 petits cochons, Chester-White-Berkshires de trois semaines,
- 8 chiens bergers, de trois semaines.

S'adresser à Ste. Anne de la Pocatière, 19 mai 1870. J. ROY, C. P.

JONES EGGNOLIA

ou

POUDRE A CONSERVER LES ŒUFS !!!

L'expérience en a été faite en plusieurs endroits du Haut-Canada et des Etats-Unis, et toujours avec succès.

L'écale conserve toujours son épaisseur et sa couleur naturelle. Si la direction qui accompagne chaque paquet est bien suivie, vous pourrez, avec ce seul paquet, conserver 30 douzaines d'œufs plus d'une année. Ces œufs seront après ce temps tout aussi bons que des œufs frais.

Un seul homme peut emballer et vendre sur les marchés pour la valeur de \$10,000 d'œufs dans l'espace de six mois.

30 doz. d'œufs en été, à 10 cts, coûtent.....\$3 30
Prix d'un paquet de poudre et sa préparation.....85

Coût total.....\$3 85
30 doz. en hiver à 25 cts. coûtent.....\$7 50

Profit net.....\$3 65

Les paquets sont expédiés franc de poste dans aucune partie du Canada, ou fournis par des Agents. Le paiement devra se faire en même temps que la demande.

Le prix de chaque paquet est de soixante-quinze cts. (3s-9d.)

Des conditions libérales seront accordées à ceux qui en achèteraient en gros.

Des paquets seront expédiés à titre d'essai à Messieurs les Citoyens, à raison de 50 centins le paquet.

Aucun paquet n'est garanti à moins qu'il ne porte la marque de commerce et la signature du fabricant.

Agents demandés pour la vente de cette poudre. Conditions avantageuses accordées à des agents actifs.

Adressez-vous à

J. W. JONES, seul manufacturier
London, (Ont. Canada).

Cette poudre est en vente à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 5 août prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre ans, trois fois par mois, aller et retour, entre AMHERST, Ile de la Madeleine et PICTOU, dans la Nouvelle-Ecosse, et le BASSIN de GASPE ou PERCE, dans la Province de Québec, depuis l'ouverture de la navigation de 1870.

Le transport devra se faire par une goélette rapide voilière, de pas moins de quarante tonneaux, mesure des Douanes. Le bâtiment devra être étanche, solide, pourvu d'un bon équipage et bien équipé pour le service, et avoir de bons accommodements pour les passagers. Les voiles devront être neuves ou n'avoir pas un usage de plus de quatre années. Le dessous du bâtiment devra être peint avec de la peinture-cuivre brevetée, pour prévenir les souillures.

Les malles devront partir de AMHERST, Ile de la Madeleine, pour PICTOU, le premier et le vingt de chaque mois pendant la saison de la navigation, et partir de AMHERST pour le BASSIN de GASPE ou PERCE, le dix de chaque mois. Au retour, elles devront partir de PICTOU pour AMHERST, le cinq et le vingt-cinq de chaque mois, et partir du BASSIN de GASPE ou PERCE pour AMHERST, le quinze de chaque mois pendant la saison de la navigation.

Le contracteur devra transporter les malles de Amherst à l'Estang du Nord et House Harbour chaque fois après l'arrivée de

Pictou, Bassin Gaspé ou Percé, aussitôt qu'elles auront été préparées par le Maître de Poste de Amherst, et rapporter à Amherst les malles de retour de ces places.

Le bâtiment employé pour le service mentionné plus haut et ses équipements et accommodements pour ses passagers devront en tous temps être sujets à l'approbation du Maître-Général des Postes.

Des notices imprimées contenant des renseignements sur les conditions du contrat proposé pourront être obtenues aux bureaux de poste, au Bassin de Gaspé, Rivière-au-Renard, Paspébiac et New-Carlisle, dans la Province de Québec, à Dalhousie et Shédiac, dans le Nouveau-Brunswick, à Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse, et à Charlottetown, dans l'Île du Prince Edouard, ou au bureau du soussigné.

WILLIAM G. SHEPPARD,

Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

Québec, 20 mai 1870.

SERVICE DES PHARES.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues à ce Département, à Ottawa, jusqu'à MIDI, LUNDI, le SIXIÈME de JUIN 1870, pour la CONSTRUCTION DES PHARES, BATISSSES DE PHARES, etc., aux places mentionnées plus bas, savoir :

Pointe Sud de l'Île d'Anticosti, — Golfe Saint-Laurent.

L'Île de l'homme mort (Deadman's Island), do.

Cap Chatte, do.

Sept Îles, do.

Rivière Magdelaine, do.

Rochers aux Oiseaux, do.

Cap Race, ou l'Île au Canard, — Terre-neuve.

Cap Ferrol, — Détroit de Belle-Île.

Cap Norman, do.

La Monte du Lac, — Fleuve Saint-Laurent.

Passage de Main à Dieu, — Extrémité Ouest de l'Île Scatarie,

Nouvelle-Ecosse.

Ingonish, — Comté Victoria, Cap Breton, Nouvelle-Ecosse.

Des formules de soumissions, avec des détails complets des ouvrages requis, pourront être obtenues, et des Plans et Spécifications pourront être vues aux places suivantes, le et après le 17 du présent mois : à l'Agence du Département de la Marine et des Pêcheries, à Saint-Jean, N. B.; Halifax, N. E., et à la ville de Québec; au bureau de la Maison de la Trinité, Montréal; au bureau des Percepteurs des Douanes des Ports de Gaspé et Newcastle, Miramichi, et au Département à Ottawa.

Des soumissions seront aussi reçues à la même date et au même lieu pour la construction d'un Sifflet à Vapeur pour les temps de brouillard et d'une Charpente pour la Machine, à la Pointe Sud de l'Île d'Anticosti, dont on pourra voir les plans et spécifications à la Maison de la Trinité, Montréal; à la Maison de la Trinité, Québec, et au bureau de l'Inspecteur de Vapeurs pour le Gouvernement, à Saint-Jean, N. B.

Des soumissions seront reçues pour le Sifflet pour les temps de brouillard et la Charpente pour la Machine séparément.

Des soumissions seront aussi reçues à la même date et au même lieu pour la construction d'un Sifflet à Vapeur pour les temps de brouillard à Cranberry Island, Cap Canso, Nouvelle-Ecosse, dont on peut voir des plans et spécification au bureau de ce Département à Halifax, et au bureau de l'Inspecteur de Vapeurs du Gouvernement à Saint-Jean, N. B.

Des soumissions ne seront reçues que sur des Formules imprimées qui seront fournies par le Département, aux lieux mentionnés, et ceux qui ont l'intention d'y prendre doivent se conformer aux conditions qui y sont spécifiées.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune d'elles.

P. MITCHELL,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Département de la Marine et des Pêcheries,

Ottawa, 18 mai 1870.